



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

économie et finances

Question écrite n° 80521

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget sur les libertés que prend la Direction générale des finances publiques (DGFIP) en matière de respect du droit de la fonction publique. Le décret n° 2009-208 a instauré un corps d'encadrement unifié, entre les ex-services de la Direction générale des impôts (DGI) et de la comptabilité publique (CP), le corps des administrateurs des finances publiques (AFIP). La création de ce corps a entraîné corrélativement l'obligation d'organiser une nomination au tour extérieur, après une période transitoire venant à expiration au 31 décembre 2012. Or la commission chargée d'examiner les candidatures à ce tour extérieur n'a pas été réunie en 2013, et sa réunion, en 2014, s'est effectuée sans publicité préalable, ni appel à concurrence, de sorte qu'il est permis de douter de l'objectivité des critères qui ont présidé à la sélection des candidats. Compte tenu de l'importance du rôle des AFIP, qui sont les n° 2 des directions départementales et régionales des finances publiques et peuvent occuper des postes stratégiques en administration centrale, on ne saurait admettre le moindre soupçon de favoritisme en ce qui concerne leur nomination. C'est pourquoi il lui demande de reconsidérer la sélection 2014 et de veiller à l'avenir à ce que le principe d'égalité d'accès aux emplois publics soit scrupuleusement respecté par la Direction générale des finances publiques comme par toutes les administrations de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80521

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2015](#), page 4031

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)